COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 24.02.2019

03/2019

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 755'000.- au maximum, pour la mise en système séparatif et le renouvellement des infrastructures d'éclairage public de la Côte-de-Pallens et de la ruelle du Vuagnard

Président : Jonathan Al Jundi (SOC)

Membres :
Bassam Degerab (Les Verts)
Anne Duperret (PLR)
Denis Golaz (SOC) remplacé par Christian Bécherraz
Antony Huys (SOC)
Jörg Meyer (PLR)
Mélanie Nicollier (PLR)
Frank Peters (UDC)
Benoît Ruchet (PLR)
Vincent Tschopp (ML)

La commission s'est réunie en date du 13 février 2019 à 19h00 à la rue de la Gare 30 à Montreux, en présence de M. Christian Neukomm , Municipal, accompagné de M. Enrico Bergonzo chef de service des travaux publics. La commission les remercie des informations fournies.

Préambule

La présidence de la commission est remise en jeu par le premier membre désigné; elle n'est pas demandée, M. Jonathan Al Jundi fonctionne en tant que président-rapporteur. Le président propose ensuite de donner la parole au municipal M. Christian Neukomm afin qu'il explicite er détaille le préavis.

Explications du représentant de la municipalité

Le Municipal, M. Christian Neukomm explique que ce projet n'est pas un besoin nouveau mais bel et bien un projet qui s'est confirmé ces dernières années. En effet, plusieurs infrastructures souterraines doivent être rapidement renouvelées afin de garantir le bon fonctionnement du réseau sanitaire de la commune.

Il conclut en nous informant qu'il est opportun de réaliser l'ensemble des renouvellements des réseaux souterrains en coordination avec d'autres institutions qui doivent elles aussi effectuer des travaux souterrains, afin de diminuer les coûts et la gêne sur le domaine public.

Discussion Point par Point

Les points 1, 2 et 3 n'ont pas suscité de questions auprès des commissaires

4. Les projets

Un commissaire s'interroge sur les interventions d'urgence, il demande s'il y'en a eu récemment et s'il y en a des qui sont sur le point d'être traité prochainement.

M. Bergonzo lui répond qu'une intervention avait déjé été éffectuée en 2017, mais des prochains travaux ne sont pas a prévoir. Il explique que les conduits sanitaires sont munis de caméra qui permettent d'avoir des informations sur l'état actuel des canalisations.

4.1 Montreux – Côte-de-Pallens

Un commissaire demande quel type de lampadaire va être utilisé et de quel style s'agit-il ?

M. Neukomm lui répond que les lampadaires qui vont être utilisés sont muni de détecteur de mouvements afin de faire des économies d'énergie. Concernant le style du lampadaire il sera du même style que ceux déjà présents.

Un commissaire s'interroge sur les pavés et leur avenir. Une fois les travaux terminés, les pavés seront-ils reconstruits a l'identique ?

M. Enrico Bergonzo répond que les paveurs engagés referont dans la mesure du possible la route à l'identique.

Un commissaire demande si le diamètre actuel de 250 mm est suffisant en cas de forte pluie.

M. Bergonzo lui répond que cela a été calculé pour, en cas de forte pluie les conduits ne sont pleins qu'à 80% de leur capacité.

4.2 Montreux – Ruelle du Vuagnard

Un commissaire s'interroge sur l'aspect de la fibre optique, quel est l'idée derrière cette démarche ? Quels sont les utilisateurs ?

M. Neukomm lui répond que le réseau entre les bâtiments de la commune n'est pas entièrement constitué de fibre optique et c'est donc une opportunité de pouvoir compléter ce dernier. En ce qui concerne les bénéficiaires de cette modification il s'agira principalement du canton.

Conclusion

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 03/2019 de la Municipalité du 21 décembre 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif, de CHF 755'000.- au maximum pour le remplacement des infrastructures avec la mise en système séparatif de la Côte-de-Pallens et de la ruelle du Vuagnard,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la mise en système séparatif et le renouvellement des infrastructures d'éclairage public de la Côte-de-Pallens et de la ruelle du Vuagnard

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 755'000.00 au maximum ;

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde;

4. de couvrir les dépenses relatives aux égouts, CHF 575'000.-, par un prélèvement sur le compte No 9280.004 « Fonds égouts » ;

5. d'amortir la dépense non couverte par le fonds égouts, CHF 180'000.-, par le compte No 431.3311 sur une période de 30 ans au maximum ;

6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Jonathan Al Jundi (SOC)